

Visioconférence

« Les tiers-lieux à but non lucratif »

Mardi 5 novembre 2024

Nous avons souhaité aborder ce thème en visioconférence car ce parti pris est loin d'être nouveau tant il touche aux fondamentaux des tiers-lieux. Alors parlons-en !

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenant·es mais également par les participant·es au travers des questions qu'ils ou elles ont pu poser.

Objectifs

- Faire connaître le réseau des tiers-lieux à but non lucratif
- Mettre en discussion l'approche non lucrative

Partenaires - intervenants

- Raphaël Jourjon, coordinateur de l'association [Relier](#) et membre de l'association [Le Lieu-Dit](#) (Saint-Affrique en Aveyron)
- Myriam Gissinger, coordinatrice des [Lococotiers](#) (Ambert dans le Puy-de-Dôme) et membre de l'association [Les tiers-lieuses](#)

Grands axes évoqué

D'où parlent-ils ? Qui sont-ils ?

Raphaël - Coordinateur de l'association [Relier](#) et membre de l'association [Le Lieu-Dit](#) (Saint-Affrique en Aveyron)

Il a une formation en géographie et en éducation à l'environnement. Coordinateur de Relier depuis 2015, il est membre de la collégiale du café associatif Le Lieu-dit et depuis peu, membre du groupe-moteur de l'association [Les tiers-lieuses](#) qui découle du travail mené sur les tiers-lieux à but non lucratif.

Relier est une association d'éducation populaire issue du [mouvement Peuple et Culture](#), née en 1984, RELIER contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en réseau des personnes qui, toutes professions confondues, font le choix de s'installer et vivre en milieu rural Leur sujet commun est l'installation d'activités en milieu rural.



Myriam - Coordinatrice des [Lococotiers](#) (Ambert dans le Puy-de-Dôme) et membre de l'association [Les tiers-lieues](#)

Salariée des Lococotiers depuis 2020, les locaux de l'association se situent en centre-bourg. La maison où se tiennent les locaux a été achetée en collectif (habitants et associations). Myriam est "tombée" dans le réseau des tiers-lieux à but non lucratif en 2021 au moment des rencontres de Chirols et notamment en contribuant à l'écriture du recueil [Tiers-Lieux à but non lucratif](#), sur sa partie "Être humains au sein des lieux collectifs".

Et si on parlait de nos associations qui partagent des outils et des locaux ?

Des ateliers entre pairs

Au départ, il s'agit de quelques acteurs qui ont commencé à échanger autour du sujet des tiers-lieux, notamment avec le réseau des CREFAD pour parler pratiques, fonctionnement des lieux vécus, accompagnés et/ou suivis par ces acteurs.

C'est à partir de 2015-2016, qu'ont démarré les échanges sur le partage de lieux, les montages juridiques et financiers, les questions autour des chantiers de réhabilitation entre autres... Ils ont ressenti le besoin d'organiser des ateliers pour poser et écrire les différents fonctionnements tout en essayant de découvrir des lieux au fur et à mesure.

"Ce qui nous réunissait et continue de nous réunir, c'est que nous sommes des acteurs organisés sous forme associative qui partagent des outils et locaux."

A force d'échanges internes, de visites de lieux, de découvertes d'expérimentation, il leur a semblé important de faire une première rencontre ouverte plus largement.

1ère Rencontre en juillet 2018 à La Distillerie de Lodève (Hérault)

Parce qu'ils voyaient se médiatiser la dynamique des tiers-lieux alors que leurs pratiques d'échanges, d'accueil et d'ouverture qui s'y apparentent ne se nommaient pas comme ça... Ils se questionnaient : sommes-nous tiers-lieu, est-ce qu'on veut s'y inscrire en termes de moyens, de reconnaissances... ? Ils ont convié des acteurs historiques du monde des tiers-lieux comme Yoann Duriaux qui a fait une présentation sur les TILIOS, la Coopérative Tiers-Lieux était également présente, cela a été un moment de rencontres, découvertes et de réflexions.

Ils ont de nouveau ressenti le besoin d'aller plus loin pour poser leur attachement au fait associatif et plaider pour que les tiers-lieux ne soient pas réduits au partage de salles et soutien à l'entrepreneuriat. Si cela répond à des besoins, ce n'était pas leur principal cheval de bataille. Ces structures travaillent en effet les questions d'installation, le test d'activités, les différentes façons d'habiter et vivre ensemble sur un territoire... Avec le soutien de l'ANCT Massif Central, de la Fondation De France et d'Un Monde par tous, ils se



sont alors lancés dans l'écriture du recueil [Tiers-lieux à but non lucratif](#) et l'organisation de nouvelles rencontres...

2ème Rencontre en juillet 2021 au Moulinage de Chirols (Ardèche)

[Actes et suite des rencontres des tiers-lieux à but non lucratif des 8-9-10 juillet 2021 au Moulinage de Chirols \(Ardèche\).](#)

Nourris du travail commun lors de ces années, une sorte de noyau dur s'est constitué autour des associations RELIER, CREFAD, PMU et d'autres dynamiques du sud-est de la France qui confirment le besoin de s'organiser et d'échanger davantage pour reconnaître leurs différentes façons de fonctionner, d'accéder aux financements publics, d'articuler financements publics et propositions de services, de partager leurs pratiques en matière d'accueil, d'organisation, de cotisations, d'implication des usagers dans les tiers-lieux, de chantiers...

3ème Rencontre juillet 2023 à La Californie à Toucy (Yonne)

["Au-delà des modes, au-delà des mots : faire éclore et durer des tiers-lieux à but non-lucratif ?"](#)

Il s'est agi, cette fois, d'échanger sur les partenariats avec les collectivités et l'inscription dans le milieu environnant les lieux. Et encore de notre rapport à la propriété et à l'économique. Comment les associations trouvent leur place aux côtés de ces acteurs ? Il a également été question de la structuration [des tiers-lieuses](#), une suite à ces rencontres pour permettre des coordinations-mutualisations entre acteurs de terrains, faire circuler des ressources, formations, organiser des rencontres, conseiller et former, aider à l'accès aux financements et prendre la parole dans différentes instances et mouvement actifs sur les tiers-lieux.

Ils se revendiquent à but non lucratif

- **caractère désintéressé** des associations du réseau : le but premier n'est pas de créer une activité économique créant des revenus faisant concurrence à une entreprise, ni de distribuer des bénéfices aux membres. Cela ne s'oppose pas à la vente et à la rémunération de services, l'argent circule, les modèles économiques sont variés !
- la non lucrativité est issue du **projet politique** de nos lieux et de **l'éducation populaire** avec une visée émancipatrice et de transformation sociale. C'est aussi défendre le statut associatif.
- **une vocation d'action sociale** des lieux du réseau : il est important de défendre que ces activités ne doivent pas être prises en charge et proposées par des acteurs lucratifs. Il y a une notion de bien commun, d'intérêt général. Il s'agit de sortir de la logique marchande et capitaliste.



- **des valeurs communes et un pilotage de projet transparent et horizontal** des associations du réseau.
- **une volonté de rendre accessible à tous les espaces et activités** : pratique du prix libre, de petits prix, de prix fonction des revenus... Ils cherchent à éviter que l'argent soit un frein à la fréquentation de ces lieux, que ces derniers soient fréquentés par une diversité de personnes.
- **la propriété au services des usages et des projets** : il ne s'agit pas d'acquérir une propriété pour être propriétaire, bien qu'ils utilisent souvent des outils créés par le monde capitaliste, ils cherchent à les détourner et expérimentent des modèles qui les rendent non lucratifs. Ils touchent des limites, cela pose des questions, l'enjeu est de faire coïncider ces outils et les valeurs défendues par ces associations.
- **la réciprocité comme principe d'action** : se pose la question d'accueillir des activités lucratives... Ils n'ont pas vocation à accueillir des entrepreneurs qui viendraient juste bosser, utiliser les lieux. La contrepartie à l'accueil de ces profils est de voir si ce qui est réalisé fait sens avec le projet et les valeurs de l'association. Cela ne peut pas être quelque chose d'opposé à ce qui est défendu.

REX Les Lococotiers

Une chorale féministe a été créée pour répondre à l'envie de chanter et de se retrouver, de s'autoformer et transmettre du répertoire. Elles ont reçu des sollicitations pour faire des représentations et ont décidé de faire appel à une cheffe de chœur, dont c'est le métier, qui est rémunérée au service du projet, d'un commun, de l'intérêt général. Cela permet de soutenir ce groupe de femmes pour prendre confiance en soi, chanter devant un public. La motivation première n'était pas de trouver un travail à la cheffe de chœur mais de trouver les moyens de soutenir la chorale.

Concernant le café asso, ils doivent acheter de la matière première, ensuite les ventes sont à prix libre. L'intérêt est de créer du lien social au travers d'un espace d'accueil, ouvert notamment le matin du jour de marché ce qui permet d'entrer plus facilement. Il y a donc bien de l'argent qui circule mais c'est au service du projet d'accueil.

REX Le Lieu-Dit

Les locaux de Relier et d'autres structures de l'accompagnement et de l'éducation populaire ainsi qu'un café associatif sont implantés depuis bientôt une quinzaine d'années dans le centre-bourg de St Affrique. C'est un lieu d'accueil, d'échanges et d'information qui a la particularité d'accueillir également un restaurant indépendant ainsi qu'une librairie qui a été reprise par l'association Le Lieu-dit.

Le rez-de-chaussée (café associatif) est ouvert au public en journée et 2 à 3 soirées par semaine ; les espaces de travail situés aux étages sont réservés aux utilisateurs. Afin que chacun y trouve sa place et que cela fonctionne, l'entrée au café est libre ; il y a une incitation à prendre l'adhésion mais elle n'est pas obligatoire.



Pour accéder aux salles de réunion, il est demandé d'adhérer. Ils essaient d'être transparents sur la gestion et sur le coût qui est réévalué chaque année avec un système de conventionnement de mise à disposition des espaces selon les besoins, moyens de chacun et des usages plus ponctuels tels que des mise à disposition de salle à la journée (15€ pour les associations, plus cher pour les structures commerciales). 2 postes informatiques avec accès internet sont en libre accès, le coût est indiqué et une contribution est demandée aux utilisateurs.

Il y a parfois des tensions entre l'accueil de tiers et le bon fonctionnement collectif. Le choix est de prioriser les associations et les habitants parce qu'ils avaient fait le constat d'un accès difficile aux locaux pour se réunir et aux outils pour se connecter ou imprimer. Ils se demandent comment fonctionner avec la hausse des loyers et du coût de l'énergie, pour autant il y a ce principe de confiance et de responsabilité des gens en affichant les choses telles qu'elles sont. S'il y a un besoin de régulation, des réunions ouvertes aux différents usagers sont organisées pour en parler.

Échanges à bâtons rompus

Pour maintenir la non lucrativité, quelle frontière entre bénévolat et salariat ? Quel est le moment de bascule ? Le salariat donne de la pérennité, permet de développer beaucoup plus d'activités, d'avoir un ancrage territorial plus fort mais la condition d'accueil incondionnelle s'éloigne à mesure qu'on bascule dans le salariat. Le modèle intermédiaire est de recourir à un pool de personnes, c'est moins lourd et moins coûteux mais peut être à l'encontre des valeurs dans la mesure où ça génère une forme de précarité dans le champ du travail. Quid du recours à la vacation ? Est-ce quelqu'un a exploré le sujet ?

Tout dépend de ce dont on parle. La question du salariat ne va pas à l'encontre de la question lucrative. A quoi sert le/ la salarié·e ? Est-ce que c'est bien le projet de l'asso qu'il sert ou est-ce qu'il va chercher à créer son emploi, sa propre entreprise ?

Quelles sont les modèles économiques qu'on peut juxtaposer avec des structures employeuses ? Comment rester un acteur accessible à tous sans que le revers soit d'être "addict" à la subvention ?

REX Lococotiers : il y a 2 salariées, soit 1,4 ETP, 15 bénévoles actifs (collégiale), une 50 aine de bénévoles ponctuels (événements, café, soirées...). On se pose les mêmes questions. Notre modèle économique lié au lieu, soit l'achat du bâtiment et les charges du lieu, repose sur les occupants du lieu (personnes et associations). Les salaires sont essentiellement soutenus par les subventions publiques : FDVA, CdC, Département, FONJEP, agrément EVS. D'être dépendants nous va dans le sens où, oui, on a des actions sociales et on répond à des services. Pour autant, ils devraient être mis en oeuvre par les services publics qui n'ont pas les moyens et donc nous soustraient et ça ne nous convient pas toujours... Quand le bord politique n'est pas en adéquation avec nos valeurs (ce qui tend à se durcir dans nos territoires), cela fragilise nos modèles économiques. On est toujours dépendant de quelque chose, c'est à nous de choisir nos dépendances : est-ce à des subventions ? des mécènes ? des client·es ? des bénévoles ?



REX Lieu-Dit : le lieu, le café asso a été monté comme un espace d'accueil, une porte d'entrée plus abordable vers les structures d'accompagnement et d'éducation populaire en place. Finalement son modèle économique repose sur les ventes de ses boissons et ressources, sur les contributions des partenaires pour le partage des charges et l'occupation des espaces, c'est une location groupée auprès d'un même propriétaire. Il n'y a aujourd'hui pas de salarié au Lieu-dit (il y en a eu sur l'appui administratif, la programmation culturelle, le lien avec les bénévoles), mais finalement 15 à 30 bénévoles réguliers, dont des occupants du lieu, sont parties prenantes de la gestion des espaces et s'impliquent en mettant de leur temps aussi. Ces associations ont des subventions liées à leur domaines d'activité et ont des ressources propres aussi sur les formations, ateliers... Il y a des demandes auprès du FDVA pour la formation bénévoles et le soutien au fonctionnement.

Finalement, n'est-ce pas plutôt la question de l'intérêt général ? ESS vs intérêt général ?

On nous demande d'être capable de développer des offres de services pour développer nos ressources propres alors que nos projets sont d'intérêts généraux. Le développement d'offres de services n'est pas dans notre culture, on a parlé d'éducation populaire. Pour autant, les réflexions sont en cours : Comment allier un projet qui peut être marchand et un projet d'IG avec des visées politiques ? En quoi nos projets sont lucratifs ou pas ? On peut avoir deux volets. En quoi sommes-nous d'intérêt général et comment faire reconnaître cette dimension ? On va avoir de plus en plus de mal à le défendre et on a des enjeux à se réunir. On a toujours été relégué à porter des projets bénévolement, ce qui m'intéresse c'est la dimension politique citoyenne, avant la question de non lucrativité, avec la notion de désintéressement, étant donné la paupérisation généralisée. J'ai vécu du RSA toute ma vie parce que les missions qui m'ont toujours plu et me tiennent à cœur, que les citoyens peuvent porter sont reléguées à du bénévolat. Faut-il rester dans la dynamique de bénévolat absolument ou faut-il trouver d'autres systèmes ? Les autres ont les moyens d'avancer et nous au niveau asso on en a peu, en défendant certaines valeurs on tend à rester dans une logique précaire et on a pas les moyens d'avancer... Nos voisins qui ont de l'argent vont les faire mais pas avec les mêmes valeurs...

En fait pour moi, je l'ai dit quand j'ai parlé du but non lucratif, c'est clairement l'intérêt général, défendre des communs et comment on le fait avec nos moyens. Par contre, je n'oppose pas la question du salariat et la non lucrativité.

L'implication, les responsabilités peuvent-elles reposer que sur des bénévoles ? Est-ce que cela entretient une forme de fragilité ? **Ce sont davantage les circonstances et le fait qu'il y ait une gestion par les structures résidentes plus qu'un choix de non recours au salariat.** L'agrément EVS est une question qui se pose : s'opposent l'esprit d'indépendance, le souhait de vouloir garder la main sans forcément devoir rendre des comptes, et de l'autre les actions, espaces, moments d'accueil, d'échanges, d'accès aux droits et à l'information semblent légitimer un partenariat avec la CAF ; ce n'est pas tranché.

La réflexion m'intéressait énormément alors que depuis un certain temps je ne me reconnaissais plus trop parce qu'on n'a pas de modèle économique à La Distillerie, où il se rapproche de modèles existants. On discute là de la non lucrativité mais pour moi le



nœud se situe plutôt sur la capacité d'indépendance. Or si on part dans l'idée du salariat bien évidemment on va avoir une forme, qui sera de plus en plus sensible, d'assujettissement et de précarité et ça va régler la question du salarié. Notre municipalité vient de virer à l'extrême droite alors qu'on avait une droite pépère molle depuis 20 ans. Avec les activités que nous avons, qui sont essentiellement des actions de réflexions politiques et sociétales (la vie et la mort, qu'est ce qu'on fait entre les deux ?), plus qu'avant où on était tiers-lieu culturel, on a jamais demandé de subvention. C'est une démarche que j'avais au départ seule sur le lieu et maintenant qu'on habite à 10, on a choisi de garder ce choix parce que la dépendance de l'argent public a des contreparties, des dangers pour l'indépendance de pensée. La deuxième raison, c'est que depuis déjà une bonne 15aine d'années, les pouvoirs publics cherchent à se défausser sur les associations des actions qu'ils ne prennent pas en charge... Or on paye des impôts qui étaient censés alimenter des caisses qui permettaient ces actions. Les impôts n'ont pas diminué alors pourquoi devoir sous le couvert de subvention, pallier les manquement des pouvoirs publics ? Notre action est différente, on a autre chose à faire. On a une action à mener au niveau de la conscience des gens autour de nous, des gens avec lesquels je m'entends fort bien par ailleurs paradoxalement. Ce ne sont pas de nouvelles personnes mais certaines choses dans la vie politique les ont fait prendre ce chemin et je considère que c'est mon devoir, c'est viscéral, j'ai besoin de continuer à parler avec eux et de comprendre pourquoi ils vont par là. Pourquoi on se trompe d'ennemi depuis très longtemps ? Si on est dans un modèle économique qui inclut un salarié, je ne vois pas comment, en gardant un but non lucratif, comment se passer de subvention. Cela nous crée, en ruralité, de terribles problèmes de consciences de dépendre d'une main qui nous donne un soutien alors qu'on ne reconnaît pas nos valeurs.

Aux Lococotiers ça nous a questionnés à un autre niveau que le salariat, n'est-ce pas plutôt de choisir nos dépendances et à quel prix ? Qu'est qu'on nous demande en échange ? Pour quel montant versé ? Sur le registre de la propriété, l'achat collectif s'est fait sans subvention, ce sont des dons, des prêts de particuliers et certains ont mis des parts dans la SCI du lieu. On est dépendant de ces personnes, si un habitant qui a mis 30k veut se retirer, comment fait-on ? Quand on a plein de bénévoles, on est dépendant d'eux aussi. Si ils sont malades, en burn-out militant, s'il y a des mésententes, et qu'ils partent ça pose question. De quoi et de qui sommes-nous dépendants ? Sommes-nous ok avec ces dépendances financières ou humaines ? Concernant les actions de l'ordre du service public, nous sommes clairs, notre chance est de reposer sur des subventions qui ne sont pas locales. Le département ce sont plus des questions de moyens, ils veulent nous soutenir sur projet plutôt que sur le fonctionnement voir nous négocient des prestations avec tous les liens qui sont liés aux demandeurs du RSA...

On est au cœur du sujet de fond, de la mécanique des tiers-lieux. Sur les moyens financiers, les aides régionales accordées financent des activités qui ne vont pas forcément générer des ressources mais on est vigilant à voir quelles activités vont générer des ressources. C'est cet équilibre qui est difficile à trouver. Il est important de revendiquer que les tiers-lieux ne sont pas là pour pallier le retrait des services publics mais plutôt des activités d'intérêt général. L'agrément EVS se déploie dans les tiers-lieux, même si ce n'est pas la tendance politique nationale, mais c'est un fait. Comment reconnaissez-vous le



bénévolat ? Est-ce un système de troc pour du temps passé ? Quelle valorisation dans le plan comptable ? Nous, on le reconnaît dans les plans de financement. Quelles sont les formations des bénévoles ?

Au niveau du Lieu-dit, le groupe régulier de bénévoles qui s'investit, a en contrepartie des temps de repas ensemble, des échanges d'infos et tuyaux dans un local à leur goût alors qu'ils ne se seraient pas retrouvés ailleurs. Prendre soin du cadre où ils se retrouvent et les laisser s'approprier cet espace est important. On a demandé d'estimer le temps passé et les compétences apportées ; cela n'a pas toujours été valorisé comptablement mais auprès des financeurs dans les bilans et lors des AG. En termes de formation, des sessions régulières pour rappeler comment on tient le lieu avec des fiches outils, classeur pratique, agenda, répertoire où trouver de l'appui sont dispensées par des bénévoles réguliers. Ensuite ça fonctionne avec une sorte de compagnonnage avec les personnes qui ont l'habitude de tenir le lieu.

REX Lococotiers : la valorisation comptable est faite a minima, soit le temps passé dans les réunions (c'est formel, c'est facile à compter), il y a beaucoup d'informel qu'il est difficile d'estimer. D'un point de vue de valorisation économique pour des financeurs, ça n'a plus vraiment d'intérêt pour nous. Au départ, il y a une dizaine d'années, c'était pris en compte dans l'autofinancement et maintenant c'est exclu. Cela a du sens pour dire que la structure est fortement portée par ses bénévoles ce qui est gage de confiance pour les financeurs. On en reparle en AG. Il y a des formations à disposition des bénévoles notamment par le FDVA mais pas que, on est un ensemble d'associations dans le lieu et chacune propose des contenus. Les bénévoles engagés quotidiennement, sont les occupants du lieu et ce bénévolat est peut être celui dont on prend le moins soin. Nous avons fait un séminaire d'une journée pour parler de l'actualité annuelle. On s'est redit qu'on avait besoin de temps de convivialité, or le vendredi soir est un créneau libre pour faire des propositions, des bénévoles proposent de plus en plus d'activités de convivialités : organiser une soirée jeux, proposer un film... C'est un espace que les gens sont contents d'avoir, cela permet de laisser de la place aux initiatives. Il y a également la question du réseau. Par exemple : une personne a travaillé dans une association du lieu pendant plusieurs années, elle est partie pendant 2 ans et est revenue avec l'envie de travailler sur le territoire. A son retour dans le lieu, elle a noté sa richesse, à quel point le fait de venir boire un café et ou partager un repas lui apporte des contacts, maintenant des clients pour son activité artisanale. C'est incalculable mais un retour du bénévolat précieux et apprécié par les bénévoles du lieu.

Au Fish, on suit le temps passé et on le valorise comptablement. On a aussi mis en place la reconnaissance du bénévolat via le CPF. On organise des journées de cohésions pour rester alignés avec le projet associatif et des temps de convivialité hors cadre de travail ouverts à la communauté. Nous avons aussi la possibilité de faire des projets Erasmus+ qui permettent à des bénévoles de partir et de découvrir des initiatives ailleurs en Europe. Le questionnement sur les enjeux financiers nous a amené à basculer du salariat vers de la prestation de services. On a moins de pression financière pour payer les salaires, on adapte le projet en fonction des besoins du territoire, et en fonction des projets on choisit nos partenaires et on voit comment on se met en lien sur nos enjeux communs. Si un jour



nous avons de nouveau besoin de salariat, on étudiera alors la question. C'est plutôt organique, c'est le côté partenarial.

Bonus

Site internet des tiers-lieues. Disponible sur : [Les tiers-lieues](#)

Tiers-lieux à but non lucratif. Relier et le réseau des CREFAD. 2021. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/tiers-lieux-a-but-non-lucratif/>

La valorisation comptable du bénévolat | Associations.gouv.fr. Disponible sur : <https://www.associations.gouv.fr/la-valorisation-comptable-du-benevolat.html>

Visioconférence « Ressources humaines distribuées (CDI-communautaire, culture de la contribution, groupement d'employeurs...)». Coopérative Tiers-Lieux. 2022. Disponible sur : <https://rencontres.tierslieux.net/wp-content/uploads/2022/02/Visioconfe%CC%81rence-Ressources-humaines-distribue%CC%81es .pdf>

Dispositif d'aide régional Nouvelle-Aquitaine :

- Formation des bénévoles associatifs : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/formation-des-benevoles-associatifs>

